

N° 290

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 juin 1964.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE

*portant modification de l'article 2 de l'ordonnance n° 59-244
du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation,
du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 24 juin 1964.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi portant modification de l'article 2 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, adopté, avec modifications, en deuxième lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 23 juin 1964.

Le Premier Ministre,

Signé : GEORGES POMPIDOU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 875, 933 et in-8° 209.

2^e lecture : 966, 981 et in-8° 237.

Sénat : 224, 246, et in-8° 97 (1963-1964).

L'Assemblée Nationale a adopté, avec modifications, en deuxième lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article premier.

..... Conforme

Art. 2 et 3.

..... Supprimés

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 juin 1964.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.